



# Comité du 9 décembre 1905 de l'Ain

<http://01-comite1905.org>

## RECOMMANDE AR

Monsieur Jean Pierre CARMINATI  
Maire de la commune de Nantua

01130 – NANTUA

Objet Invitation ès-qualité d'un représentant  
du clergé lors de la manifestation à la  
mémoire des déportés du 14/12/1943

Bourg-en-Bresse, le 21 novembre 2011

Monsieur le Maire,

Le Comité du 9 décembre 1905 de l'Ain vient d'être interpellé par quelques-uns de vos administrés au sujet de la célébration de la rafle de Nantua du 14 décembre 1943, célébration qui doit avoir lieu le 14 décembre prochain.

Ils nous ont fait part de leur émotion et de leur indignation quant à la participation d'un prêtre en tant que représentant local d'une religion, de surcroît dans l'enceinte d'un établissement public.

Dans le cas où cette invitation serait confirmée, nous nous faisons, par la présente, le relais de cette émotion et nous tenons à vous exprimer notre profond désaccord.

En effet, l'évènement tragique du 14 décembre 1943 a entraîné la déportation en Allemagne de plus de 150 hommes, dont la majorité n'est jamais revenue. Le docteur Émile MERCIER sera même lâchement fusillé ce jour là.

Parmi ces hommes, il y avait certainement des catholiques. Ceux-ci ont certainement fait appel, ce jour là, à une espérance qui leur aura fait défaut.

Mais pouvez-vous être sûr que tous ces hommes, dont certains avaient moins de 18 ans, étaient tous catholiques ? N'y avait-il pas parmi eux des juifs, voire des musulmans ? Et, êtes-vous en mesure de nous assurer qu'aucun d'entre eux, n'aurait pas refusé d'être accompagné par une quelconque religiosité ?

C'est pourquoi, il nous paraît inadmissible que le Maire d'une commune de la République invite, pour une célébration publique, un représentant d'une religion quelle qu'elle soit.

## Comité du 09 décembre 1905 de l'Ain

Association loi 1901 - 42 rue Charles ROBIN - 01000 BOURG en BRESSE

Courrier adressé au Président : Daniel ORY - 49 allée des Cerisiers - 01000 St DENIS les BOURG

☎ : 06-78-68-91-26

💻 : [majuel@free.fr](mailto:majuel@free.fr)

<http://01-comite1905.org>

De plus, vos administrés nous ont fait savoir que l'invitation serait en référence à l'arrestation de l'abbé GAY, le même jour. Toutefois, nous nous permettons de vous rappeler que d'une part, celle-ci n'a pas eu lieu dans le contexte de la rafle de Nantua, et que d'autre part, l'abbé GAY a été arrêté en tant qu'individu et non pas en tant qu'ecclésiastique. C'est pourquoi, si un hommage doit lui être rendu par la commune de Nantua, c'est à l'homme, en tant que combattant et résistant, et non en sa qualité de prêtre ou d'aumônier.

La loi de 1905 a proclamé la "séparation des églises et de l'État". En tant que Maire, représentant de la République, vous vous honoreriez à bien vouloir appliquer les principes énoncés par cette loi qui permettent de garantir l'art du vivre ensemble dans votre commune.

Certains de l'attention que vous porterez à notre démarche, et persuadés que vous y trouverez l'intérêt commun de la République et de votre commune, nous sommes impatients de vous lire.

Avec ou sans votre réponse, nous vous informons que nous publierons cette présente lettre.

Nous vous adressons, Monsieur le maire, nos respectueuses salutations.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'daniel ory', written over a horizontal line.

Daniel ORY

**Comité du 09 décembre 1905 de l'Ain**

Association loi 1901 - 42 rue Charles ROBIN - 01000 BOURG en BRESSE

Courrier adressé au Président : Daniel ORY - 49 allée des Cerisiers - 01000 St DENIS les BOURG

☎ : 06-78-68-91-26

✉ : [majuel@free.fr](mailto:majuel@free.fr)

<http://01-comite1905.org>